

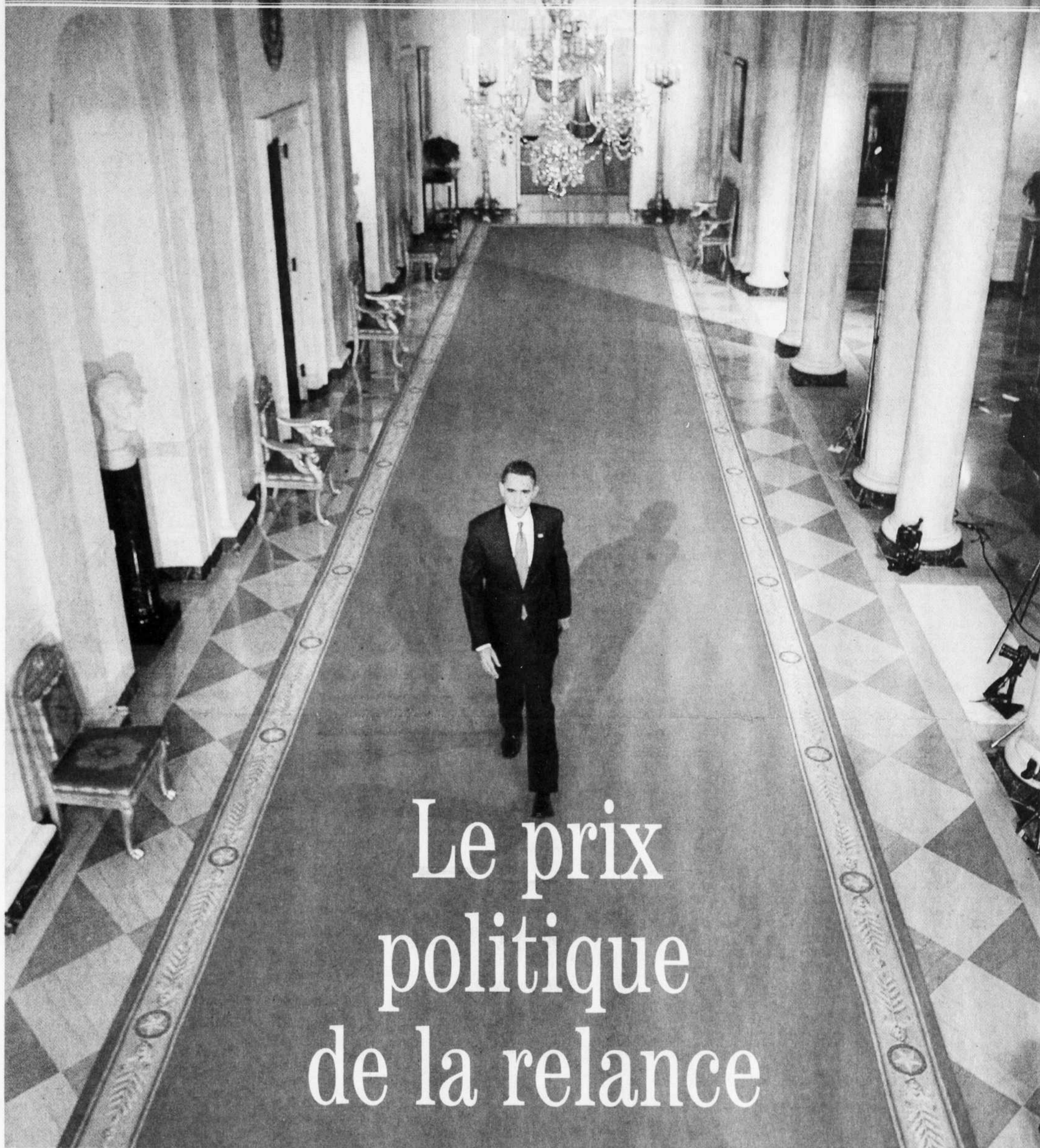


IDÉES
La Saint-Valentin,
une longue histoire d'amour
Page C 5



PHILOSOPHIE
Charles De Koninck,
déchiffreur de notre temps
Page C 6

PERSPECTIVES



Le prix politique de la relance

JASON REED REUTERS

Malgré sa première victoire au Congrès, Barack Obama n'a pas démontré le leadership qu'on attendait de lui

À la Maison-Blanche depuis moins d'un mois, Barack Obama a remporté sa première victoire au Congrès: un plan de relance économique de près de 790 milliards. Mais ce baptême du feu législatif a été tourmenté et pourrait nuire au président américain.

MARIE-CHRISTINE BONZOM

Washington — La crise étant sévère aux États-Unis, avec une récession qui entre dans sa deuxième année et qui a provoqué deux millions de licenciements depuis décembre seulement, Barack Obama fait des dossiers intérieurs la priorité de ses priorités. Un mois à peine après son investiture, il obtient de la Chambre et du Sénat l'adoption d'un astronomique plan de relance. Il s'agit de la première victoire législative du nouveau président américain, mais elle vient à un prix conséquent.

«Barack Obama est arrivé au pouvoir avec plus de capital politique que tous les présidents américains qui l'ont précédé, sauf, peut-être, Lyndon

Johnson dans les années 1960. Mais aucun président avant Obama n'a dépensé son capital politique aussi vite, à tel point qu'il est difficile de dire au Devoir Greg Wierzynski, un ancien journaliste au magazine *Time* qui fut conseiller à la commission bancaire de la Chambre jusqu'en 2006.

Candidat déclaré du changement, élu avec 53 % des suffrages, le démocrate Barack Obama continue de bénéficier du soutien de la majorité des Américains. D'après les sondages, sa cote de popularité oscille autour de 60 %. C'est, cependant, 20 points de moins qu'avant l'investiture.

Parallèlement, si plus de 70 % des Américains disent apprécier Barack Obama en tant que personne, seulement 50 % environ apprécient son plan de relance. La plupart des Américains pensent toujours qu'un plan de relance est nécessaire, mais la plupart pensent aussi que le plan n'aura que peu de répercussions positives sur leur situation personnelle. Par ailleurs, après avoir embrassé l'idée d'une combinaison de dépenses pu-

bliques et de baisses d'impôt, la majorité des Américains estime que les incitations fiscales sont plus susceptibles de relancer l'économie rapidement que des programmes de travaux publics. «L'approbation du plan de relance parmi la population est faible et une grande dichotomie émerge ainsi entre la perception publique de la personne d'Obama et celle de ses politiques», observe Greg Wierzynski.

«Je suis
déçu parce
qu'Obama
a compromis
ses principes
et fait
les choses à
la mode de
Washington»

Une pièce maîtresse

Barack Obama a, très tôt, reconnu ce qu'il appelle «le scepticisme» qui entoure son plan. Le 8 décembre, quelques semaines après son élection, il prononçait en effet un discours consacré à l'économie dans lequel il concédait que son plan «ne résoudra pas tous les problèmes qui ont conduit à la crise». Sans avoir encore chiffré précisément le coût du plan ou ses objectifs en matière de création d'emplois, ni avoir dévoilé les détails de ses mesures, il notait que le projet était accueilli avec «scepticisme» au Congrès et ailleurs, d'autant qu'un plan de relance mis en place huit mois auparavant par l'admini-

nistration Bush et le Congrès n'avait pas empêché une aggravation de la récession.

Le problème politique, pour Barack Obama, est qu'il a fait du plan de relance économique la pièce maîtresse de sa présidence. Il n'avait pas tellement le choix face à la gravité de la crise et de ses retombées sociales, face aussi au fait que l'économie éclipsait toutes les autres préoccupations des Américains, y compris les guerres en Irak et en Afghanistan. Quels que soient les défis internationaux qui se présentent au chef de la Maison-Blanche, sa présidence sera donc jugée par les Américains à l'aune des progrès effectués dans le redressement économique et social des États-Unis. Or, Barack Obama n'a pas réussi à obtenir le plan qu'il envisageait.

Avant même d'entrer à la Maison-Blanche, Barack Obama avait appelé les élus du Congrès à adopter rapidement son projet de relance et à le déposer sur son bureau pour signature au premier jour de son mandat. Dans son discours du 8 décembre, il prévenait que les pouvoirs publics devaient agir dans «l'urgence». Le futur successeur de George Bush avertissait alors qu'en

VOIR PAGE C 3: RELANCE

PERSPECTIVES

Négligence criminelle



GIL COURTEMANCHE

Je suis tombé en bas de ma chaise quand j'ai lu que le ministre des Affaires étrangères, Lawrence Cannon, n'avait pas envisagé les implications légales d'un retour d'Omar Khadr au pays, qu'aucun des fonctionnaires n'avait planché sur le dossier. Indifférence absolue. Déjà par terre, j'ai lu jeudi que Harper n'aborderait pas le sujet avec le président Obama.

La position du gouvernement canadien dans ce dossier symbolise malheureusement une attitude générale à l'égard des droits de la personne. Un désintérêt profond, une sorte de mépris qui a mené le gouvernement à refuser de signer la déclaration des Nations unies sur les droits autochtones, le premier ministre à interdire à Michaëlle Jean de faire une visite officielle à la Cour pénale internationale.

Revenons au cas d'Omar Khadr. Il est le seul citoyen occidental prisonnier de Guantánamo qui n'a pas été rapatrié dans son pays. Le Canada s'en fout probablement parce qu'il est de toute évidence un islamiste. Parions que, s'il était un citoyen blanc de Calgary égaré dans la mouvance islamiste, il aurait été rapatrié. Il y a du racisme et de la discrimination dans ce désintérêt.

Le Canada a signé toutes les conventions internationales contre la torture et les mauvais traitements. Lawrence Cannon et Stephen Harper semblent ignorer l'existence de ces conventions. Le jeune Khadr a été torturé, soumis à des traitements humiliants et inhumains. Des vidéos existent, la preuve est irréfutable. Aucun pays digne de ce nom n'accepterait qu'un de ses citoyens soit traité ainsi. Je soupçonne Harper et Cannon de trouver tout à fait normal qu'un méchant terroriste soit ainsi humilié et torturé.

Le Canada condamne aussi l'utilisation des enfants soldats et accepte qu'ils ne soient pas traités comme des criminels, mais comme des victimes impuissantes et irresponsables. Harper refuse la notion d'enfant soldat dans le cas de Khadr. Il y a une sorte d'imbécillité idéologique dans cette attitude qui laisse bouche bée. Tant d'insensibilité et d'incompréhension renverse.

♦ ♦ ♦
Durant mon séjour à la Cour pénale internationale, j'ai beaucoup travaillé sur le problème des enfants soldats. Depuis deux semaines, le premier procès de la CPI décrit la tragédie de ces enfants. Cette semaine, un d'entre eux expliquait comment il avait été kidnappé, soumis de force à un entraînement militaire et menacé de mort s'il n'obéissait pas aux ordres de tueries ou de torture. Et il a torturé, coupé des lèvres, des nez, des seins. Il avait 13 ans. On lui fournissait alcool et mari pour lui permettre de cesser d'être un enfant. Le drame des enfants soldats, c'est qu'on viole leur droit à l'enfance. L'endoctrinement, le conditionnement, la menace les transforment en faux adultes et, quand ils en sortent, s'ils en sortent, ils sont dépourvus de repères. Ni enfants, ni adultes, munis de rêves d'enfants, obsédés par des cauchemars d'adultes, ils n'ont plus aucune existence autonome. Cela est déjà un châtement horrible.

Mais Harper ne s'intéresse pas à ces choses basement humaines.

On me dira qu'Omar n'a pas été kidnappé. Mais oui il le fut, comme tous les enfants soldats. Omar a été kidnappé par son père dès sa naissance. Son père était un extrémiste islamiste, sa femme aussi. Jamais Omar ne fut libre de penser par lui-même. Sa famille était une madrasa, une école islamiste extrémiste qui enseignait la haine de l'infidèle. Il a appris à haïr en même temps qu'il apprenait à marcher et à manger. Puis, jusqu'à l'adolescence, jusqu'au meurtre qu'il a peut-être commis, il a été conditionné, menacé, entraîné à ne pas être un enfant, mais un adulte méchant et vindicatif, un justicier dans un monde dont il ignorait toutes les complexités.

Comme dans le cas des enfants soldats africains, son père a désigné l'ennemi. S'il ne tirait pas, il devenait un lâche ou, pire, un apostat, une sorte de traître tragique, un mécréant, comme disent les islamistes. Mais, peut-être, tellement intoxiqué, croyait-il à sa mission. L'intoxication rend irresponsable.

Omar avait 15 ans. On s'amuse avec des cerfs-volants à cet âge, on cherche le sourire des jeunes filles timides et on baisse les yeux quand le sourire vient. On joue au ballon avec des copains. Non, son père l'avait installé dans la guerre sainte.

Il existe des lois au Canada sur les jeunes contrevenants, sur la responsabilité criminelle. Omar est emprisonné sans procès depuis sept ans. Il a été torturé. Si cela s'était déroulé chez nous, les tribunaux l'auraient libéré. Mais Harper se fout complètement qu'un citoyen canadien n'ait pas droit aux mêmes garanties juridiques, à la même justice, parce que c'est un Arabe.

Dans cette histoire honteuse pour le Canada — mais nous commençons à avoir honte d'être Canadiens —, il faut se rappeler que le Canada ne respecte pas ses propres engagements internationaux, qu'il fait fi de ses propres lois, qu'il abandonne un de ses citoyens à une justice que même les Américains considèrent maintenant comme inique et surtout, surtout, que le Canada veut bien qu'un enfant soit emprisonné et torturé. Cela s'appelle de la négligence criminelle et Harper devant un tribunal serait reconnu coupable.

Plus de soldats, mais des objectifs plus modestes

Les Américains cherchent les moyens d'éviter l'enlisement en Afghanistan

Le gouvernement américain est en train de revoir l'ensemble de son intervention en Afghanistan. Barack Obama a promis d'envoyer plus de soldats dans ce pays, où le retour en force des talibans menace les progrès accomplis depuis la fin de 2001.

CLAUDE LÉVESQUE

On connaît le refrain entonné depuis des années par Barack Obama et tant d'autres adversaires de la guerre en Irak: celle-ci aura été une «distraction» dans la guerre contre le terrorisme et al-Qaïda qui doit être livrée en Afghanistan.

S'il veut remplir à la lettre toutes ses promesses électorales, le nouveau président des États-Unis devra donc réduire progressivement le nombre de soldats dans le premier pays, mais aussi augmenter le contingent américain dans le second.

Or la question commence à se poser chez nos voisins du Sud: ne risque-t-on pas de s'extraire d'un borbier pour tomber dans un autre? Des élus, surtout démocrates, ont commencé à exprimer des réserves à l'idée d'envoyer des renforts en Afghanistan, alors qu'à peine un tiers des Américains y sont favorables, si on en croit un sondage BBC-Harris réalisé à la fin de janvier. Ajoutons à cela que l'économie est en lambeaux...

Barack Obama, pourtant si prompt à agir dans le dossier de Guantánamo et sur la scène économique, n'a encore signé aucun décret pour l'envoi de renforts en Afghanistan, un sujet qu'il a rarement abordé depuis son élection. Lundi, en conférence de presse, il s'est borné à dire qu'il ne tolérera pas qu'al-Qaïda et son chef Oussama ben Laden se servent de ce pays pour préparer des attentats contre les États-Unis et leurs alliés, et il a refusé de dire combien de temps allait y durer l'engagement militaire des États-Unis.

Au total, il est question de faire passer de 33 000 à 60 000 environ le nombre de soldats américains en Afghanistan, soit presque un doublement des effectifs. Un premier ajout de 12 000 à 14 000 militaires devrait être annoncé d'ici le prochain sommet de l'OTAN, en avril. Probablement en même temps que les résultats du réexamen en profondeur de la politique afghane des États-Unis, actuellement en cours.

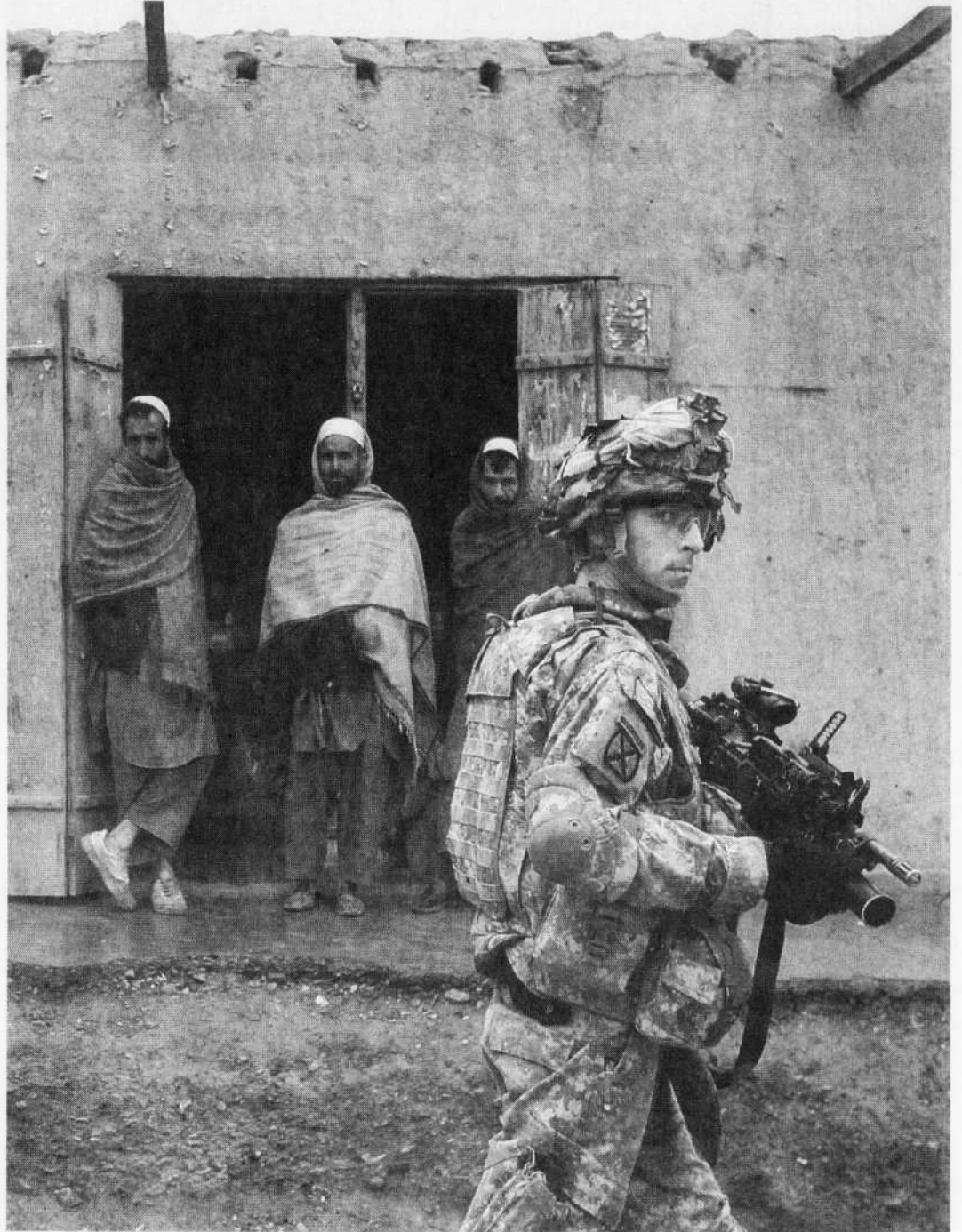
Le sujet intéresse évidemment le Canada, qui maintient un contingent de plus de 2000 soldats dans la province difficile de Kandahar. Il est à peu près certain qu'il sera discuté pendant la visite du président américain à Ottawa dans quelques jours.

On peut comprendre que Barack Obama hésite à envoyer des soldats contre la volonté d'une majorité de ses concitoyens, dans un pays où ils ne sont même pas les bienvenus. Des sondages menés récemment en Afghanistan indiquent en effet que le soutien aux troupes étrangères s'effrite, en même temps que l'appui au président Hamid Karzaï et à son gouvernement.

Le souvenir du borbier vietnamien remonte d'autant plus facilement à la surface que certains responsables militaires l'ont évoqué publiquement. Sans nécessairement aller aussi loin, à peu près tous les hauts gradés et stratèges qui s'expriment sur le sujet insistent sur l'infinie complexité de l'Afghanistan.

La situation y a encore empiré au cours de 2008, avec la mort de 155 soldats américains, ce qui en fait la pire année depuis le début de cette guerre en 2001. Certains mois, ils ont été plus nombreux à tomber en Afghanistan qu'en Irak. Au moins 2100 civils afghans ont par ailleurs été tués en 2008, selon les Nations unies, ce qui représente aussi une forte hausse par rapport aux années précédentes.

Tous les officiels et observateurs reconnaissent que la situation est difficile et que la seule façon de réaliser quelque chose dans ce pays est d'y rester encore pour une bonne dizaine d'années avec des objectifs plus réalistes. La démocratie à la Westminster n'est pas pour demain, estime Jocelyn Coulon, professeur à l'Université de Mont-



Un soldat américain montant la garde lors d'une opération dans le village de Semkar. OLEG POPOV REUTERS

réal et directeur du Réseau francophone d'étude sur les opérations de paix.

«Par exemple, la sécurité est la condition sine qua non de la stabilité et du développement, donc l'accent doit être mis sur la formation et l'expansion des forces armées et de la police; il faut assurer la sécurité de la population, consolider les pouvoirs locaux et tenter de construire un État de droit, ce qui prendra des décennies. Enfin, les États de la région doivent être impliqués dans le règlement du conflit entre Kaboul et les talibans», ajoute M. Coulon, qui refuse toutefois de qualifier l'Afghanistan de borbier.

Quand ils ont à le faire, les responsables américains abordent la question afghane avec d'innombrables précautions, mais deux thèmes ressortent de plus en plus clairement de leurs propos. Premièrement, la mission sera recentrée autour d'objectifs limités et réalisables à court ou à moyen terme.

Qu'est-ce qui sera sacrifié? Personne n'ose le dire, mais il devient évident que les États-Unis visent avant tout la «stabilité» de l'Afghanistan, ce qui veut dire que sa démocratisation et l'amélioration des conditions de vie de ses habitants deviennent des éléments d'une «vision» à long terme plutôt que des «objectifs» à proposer.

Aussi bien le document «secret» des chefs d'état-major coulé à certains médias américains il y a une dizaine de jours que le rapport «déclassifié» présenté aux sénateurs à la même époque vont dans ce sens. Le week-end dernier, à la conférence de Munich sur la sécurité, le secré-

taire à la Défense Robert Gates, qui a évidemment pris connaissance de ces documents, a parlé lui aussi d'objectifs «limités et réalisables».

Cela ne veut pas dire qu'on a mis une croix sur tous les aspects de la reconstruction de l'Afghanistan. Ainsi, le grand patron des forces armées américaines, le général Mike Mullen, affirmait lors de sa récente visite à Ottawa que c'est avec un État viable, qui inspire confiance aux Afghans, que la violence va diminuer. *«On a besoin d'augmenter nos forces militaires, mais aussi civiles. Il faut aider à reconstruire l'État, la gouvernance, autant au niveau local qu'à l'échelle régionale et nationale. Il y a un manque de ressources actuelles»,* a-t-il affirmé.

«Freiner la corruption est le défi le plus important de l'Afghanistan», a ajouté le général Mullen.

À la conférence de Munich, le conseiller à la sécurité nationale d'Obama, James Jones, affirmait lui aussi que la nouvelle politique mettrait davantage l'accent sur la bonne gouvernance, la réforme judiciaire, la construction des forces de police et la lutte contre les stupéfiants, lesquels constituent, avec l'insurrection, le grand problème en Afghanistan.

L'autre grand changement à prévoir dans la politique américaine en Afghanistan, c'est que ce pays sera davantage considéré dans son contexte régional, et particulièrement dans ses rapports avec le Pakistan voisin.

Le fait que Barack Obama ait fait de Richard Holbrooke son émissaire dans les deux pays illustre à quel point Washington considère que les enjeux afghan et pakistanais sont imbriqués.

Concrètement, cela veut dire que les efforts pour combattre les activistes islamistes (talibans ou sympathisants d'al-Qaïda) dans les zones tribales de l'ouest du Pakistan continueront et probablement s'intensifieront. Cela pose le problème des relations entre les États-Unis et ce dernier pays, où ils n'exercent plus la même influence qu'au temps de la guerre froide.

On est bien loin aujourd'hui des grands projets que la communauté internationale, réunie à Bonn, caressait pour l'Afghanistan à l'automne 2001, avant même la chute du régime des talibans.

Comparée à l'aventure irakienne, l'intervention internationale en Afghanistan demeure la guerre «juste», parce qu'elle a été avalisée par le Conseil de sécurité de l'ONU et justifiée par un *casus belli*, les attentats du 11-Septembre.

Toutefois, de l'avis de presque tous les «afghnologues», l'Occident n'a pas su profiter de l'enthousiasme des Afghans pour la démocratie et les idées nouvelles, pas plus que de la faiblesse des talibans, qui ont finalement réussi à reconstituer leurs forces. Une «fenêtre d'opportunité» s'est refermée, à jamais pour les observateurs les plus pessimistes.

Même s'ils ne gagnent aucune bataille rangée et que leur retour au pouvoir n'est souhaité par personne, les talibans et d'autres insurgés minent le sentiment de sécurité et de confiance dans le pays.

L'idée de négocier avec les plus modérés d'entre eux est de plus en plus souvent proposée. Le problème est qu'aujourd'hui, ce sont eux qui se trouvent dans une relative position de force.



Des soldats américains en route pour l'Afghanistan

SHAMIL ZHUMATOV REUTERS

Avec Alec Castonguay
Le Devoir

PERSPECTIVES



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La ministre des Transports, Julie Boulet, a d'ailleurs convenu qu'il faudrait investir davantage dans les transports en commun.

TRANSPORTS EN COMMUN

Le difficile hiver de l'AMT... et des usagers

Le réseau des trains de banlieue souffre du laxisme des années 90

Wagons bondés, équipements vétustes, infrastructures d'une autre époque et pannes à répétition: tous les ingrédients sont rassemblés pour alimenter la colère des usagers des trains de banlieue de la région métropolitaine, qui traversent un hiver difficile. Il faut remonter dans le temps pour comprendre comment le réseau géré par l'Agence métropolitaine de transport a pu en arriver là.

JEANNE CORRIVEAU

Le réseau de trains de banlieue a été «rabouliné» au fil des ans. Le président-directeur général de l'Agence métropolitaine de transport (AMT), Joël Gauthier, l'a maintes fois répété mardi dernier, alors qu'il annonçait une série de mesures visant à améliorer le service et à calmer la grogne des usagers. Et comme si ce n'était pas assez, l'AMT doit faire rouler ses trains sur des rails qui ne lui appartiennent pas.

La ligne de train reliant Montréal à Blainville et à Saint-Jérôme est née un peu par accident. En raison des travaux de reconstruction du pont Marius-Dufresne à Rosemère en 1997, Québec avait décidé d'implanter un service de train temporaire. Le succès fut immédiat et le train est resté.

D'autres lignes sont plus anciennes, comme celle de Dorion-Rigaud mise en place par le Canadien Pacifique en 1987. Au fil des décennies, des gares ont été ajoutées, puis la ligne a été intégrée au réseau de trains de banlieue lors de la création de l'AMT en 1996.

L'âge avancé du matériel roulant n'est pas un secret. Une bonne partie de la flotte des locomotives date de 1959. Les wagons ont à peu près tous entre 35 et 40 ans. Seule la ligne Deux-Montagnes a une facture plus récente puisque ce circuit, totalement électrifié, dispose de wagons construits par Bombardier en 1995. Sauf que, manque de chance, les moteurs de ces MR90 ont des problèmes chroniques de fiabilité. Pour une cinquième fois en 14 ans, l'AMT devra procéder à une réfection majeure de ces moteurs.

Inertie et indifférence

Essentiellement, les transports en commun

ont souffert d'une indifférence générale pendant plus d'une décennie, fait remarquer Normand Parisien, de Transport 2000. «Il y a eu beaucoup d'inertie et de laisser-faire entre le milieu des années 80 et la fin des années 90. Les transports n'ont pas été épargnés par la première vague des compressions gouvernementales», rappelle-t-il.

Selon M. Parisien, le changement de garde à la tête de l'AMT en 2003 a aussi retardé l'avancement des projets. Rappelons qu'en 2003 Florence Junca Adeot, qui dirigeait l'Agence depuis sept ans, avait dû laisser sa place à Joël Gauthier, ex-directeur général du Parti libéral. M. Parisien reproche aussi à l'AMT d'avoir couru après trop de lièvres à la fois en lançant des projets tels qu'Allego ou la journée sans voitures, alors qu'elle aurait dû se concentrer sur son mandat principal: son réseau de trains.

Mais l'avenir s'annonce plus rose. L'AMT a fait l'acquisition de locomotives et de wagons dont la livraison commencera à la fin de l'année. «Sans me réjouir de la crise actuelle, ça va peut-être déclencher un état d'alerte susceptible d'accélérer le rythme des investissements dans le réseau», dit-il. Plus tôt cette semaine, la ministre des Transports, Julie Boulet, a d'ailleurs convenu qu'il faudrait investir davantage dans les transports en commun.

La vétusté des infrastructures est également de notoriété publique. Les voies utilisées par les trains de banlieue appartiennent au Canadien National (CN) et au Canadien Pacifique (CP), qui n'en ont que pour le transport des marchandises. Chaque année, l'AMT doit leur verser quelques millions de dollars pour faire rouler ses trains sur leurs rails. Les chiffres sont gardés secrets en vertu des contrats.

La cohabitation difficile

L'AMT se retrouve en quelque sorte à la merci des deux compagnies ferroviaires, qui n'ont pas les mêmes critères en matière de ponctualité et de signalisation. «Pour eux, on est un peu comme une mouche qui leur tourne autour de la tête et avec laquelle ils doivent composer», explique Marie Gendron, vice-présidente aux

communications de l'AMT. Elle signale que, pour le transport de passagers, un retard de cinq minutes a un impact beaucoup plus considérable qu'un retard de 30 minutes pour un train de marchandises. «Comme ils n'ont pas besoin d'une signalétique fine, ils nous demandent, si on veut ajouter des départs, d'assumer les frais de la signalisation centralisée parce que leurs besoins ne sont pas les mêmes que les nôtres. Donc, on finit par investir de l'argent dans leurs réseaux, mais ils en demeurent propriétaires. Cela a des incidences tant sur la fiabilité que sur la fréquence de nos trains», poursuit-elle.

En 1995, Québec avait investi 300 millions pour moderniser la ligne Deux-Montagnes et la doter d'un équipement roulant neuf. Treize ans plus tard, l'AMT a fini par déposer une offre de 45 millions pour acheter le couloir ferroviaire de 33 kilomètres du CN. L'affaire n'a pas encore été conclue. Aujourd'hui, on peut se demander s'il n'aurait pas mieux valu se porter acquéreur des rails il y a 13 ans plutôt que d'en demeurer locataire.

L'AMT est propriétaire d'un tronçon sur la ligne Blainville-Saint-Jérôme et, dans le cadre du projet de train de l'Est, elle construira 13 km de voie ferrée dont elle sera propriétaire. Il s'agit d'une tendance qui semble se dessiner, mais à petits pas. En prévision de l'implantation d'une navette ferroviaire vers l'aéroport Montréal-Trudeau, l'AMT envisage de s'associer à Aéroports de Montréal pour construire un corridor dédié au transport passager à côté des voies du CN et du CP. L'AMT pourrait alors prolonger cette ligne jusqu'à Sainte-Anne-de-Bellevue.

Pour Normand Parisien, il ne fait pas de doute que la situation est intenable pour l'AMT. «Le CN et le CP font la pluie et le beau temps. De notre point de vue, les chemins de fer devraient être déclarés d'utilité publique, pas au niveau national, mais à l'échelle des grands centres urbains», croit-il.

Le Devoir

Jouer en défense



MICHEL DAVID

Guy Carboneau a raison: le Canadien ne peut pas espérer l'emporter sur une base régulière en accordant quatre buts ou plus à l'adversaire à chaque partie. C'est la même chose en politique: il y a des moments où il faut aussi savoir jouer en défense. Maintenant que le Québec renoue avec la douloureuse réalité des déficits, le gouvernement Charest devra s'y habituer.

Jeudi, la présidente du Conseil du trésor, Monique Gagnon-Tremblay, a déclaré que les «services essentiels» seraient maintenus. Autrement dit, il y en a d'autres qui pourraient ne pas l'être. Cela annonce des moments difficiles pour certains de ses collègues qui devront expliquer à leur clientèle que la définition de l'essentiel est une chose très relative.

Mme Gagnon-Tremblay n'est pas la plus flamboyante du cabinet, mais ceux qui la connaissent savent qu'elle peut être intraitable. Qui plus est, elle a l'entière confiance du premier ministre. Ses arbitrages seront sans appel.

En septembre 2002, alors que le PLQ croyait pouvoir hériter d'une certaine marge de manœuvre, Jean Charest avait présenté un plan d'action qui prévoyait le gel des budgets de l'ensemble des ministères, à l'exception de la Santé et de l'Éducation.

Il est vrai qu'il proposait aussi une baisse de l'impôt sur le revenu d'un milliard par année pendant cinq ans. Cette fois-ci, avec un déficit qui pourrait facilement atteindre les quatre milliards, il n'est évidemment pas question d'abaisser les impôts, même modérément, comme l'a fait Jim Flaherty dans le dernier budget fédéral. Dans plusieurs ministères, simplement maintenir les dépenses à leur niveau actuel s'annonce problématique.

Coïncidence: le jour même où Monique Jérôme-Forget confirmait officiellement que son prochain budget sera déficitaire (et les suivants le seront aussi), son collègue de la Santé, Yves Bolduc, annonçait que l'objectif de désengorger les urgences était abandonné pour l'avenir prévisible.

Il est vrai qu'à force de renouveler cet engagement sans arriver au moindre résultat, le gouvernement Charest n'a plus la moindre crédibilité à ce chapitre. Si les remarquables qualités de communicateur — ou de dissimulateur — de Philippe Couillard avaient permis de créer pendant un certain temps l'illusion d'un progrès, son successeur a au moins la modestie de reconnaître qu'il n'a pas ce talent. Surtout s'il doit composer avec une situation financière plus difficile.

En revanche, il faut reconnaître à M. Bolduc certaines dispositions pour le galimatias. «On ne prend aucun engagement. Et c'est peut-être la solution. Tous ceux qui ont pris des engagements n'ont pas été capables de les tenir», a-t-il déclaré. Il est vrai que bien jouer en défense exige un bon coup de patin, mais encore faut-il être compréhensible.

La solution à quoi, au juste? À l'engorgement des urgences ou à la perte de crédibilité du gouvernement? Les mêmes causes produisant généralement les mêmes effets, M. Bolduc va-t-il appliquer la même solution aux listes d'attente?

D'ailleurs, c'est ce que la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, a décidé de faire dans le cas du décrochage scolaire. Contrairement à ses prédécesseurs, elle ne fixe plus d'objectifs précis, même si les statistiques traduisent de façon on ne peut plus claire à quel point la situation est dramatique dans les écoles publiques québécoises, en particulier du côté francophone.

«Ce ne sont pas les chiffres qui m'intéressent, mais plutôt les actions, les moyens et la volonté», a expliqué Mme Courchesne. On ne peut pas manquer à un engagement qu'on n'a pas pris, n'est-ce pas? Ce n'est certainement pas à une «hockey mum» comme Mme Courchesne qu'on va apprendre à jouer en défense.

Il y a toutefois certains dossiers où il est plus difficile de s'en tenir à des considérations d'ordre général. Par exemple, quand il faudra s'attaquer au renouvellement des conventions collectives dans le secteur public, qui viendront à échéance le 31 mars 2010, il faudra bien parler de chiffres.

Après le froid provoqué par l'imposition d'une loi spéciale en décembre 2005, les relations entre les centrales syndicales et le gouvernement Charest sont redevenues remarquablement harmonieuses. Les prochaines négociations risquent toutefois de les mettre à mal, alors que les syndicats exigeront un important rattrapage salarial.

Mme Jérôme-Forget a clairement laissé entendre que la loi antidéficit, qui prévoit le remboursement d'un déficit dans un délai de cinq ans, ne pourra pas être respectée. De toute manière, son adoption par le gouvernement Bouchard en 1996 avait surtout valeur symbolique.

Il importe surtout d'éviter que le déficit n'acquiesce pas un caractère structurel, qui forcerait le recours à des mesures draconiennes. Le réseau de la santé ne s'est jamais remis de la mise à la retraite forcée de milliers de médecins et d'infirmières en 1997.

Aussi étonnant que cela puisse paraître de la part d'un gouvernement qui a fait de la diminution des impôts une quasi-religion, il pourrait bien devoir se résigner à les augmenter quand l'économie prendra du mieux. Si Stephen Harper a pu réussir à trouver des vertus à l'intervention de l'État, rien n'est impossible. Quand on est forcé de jouer en défense, on ne fait pas nécessairement ce qu'on veut, mais ce qu'on peut.

m david@ledevoir.com

RELANCE

SUITE DE LA PAGE C 1

cas de lenteur ou d'inertie du Congrès, «la récession pourrait durer des années» et que les États-Unis «pourraient perdre l'avantage compétitif» qui leur servait de fondation pour établir leur position dominante dans le monde. Au bout du compte, le plan de relance arrive sur son bureau près d'un mois après le premier jour de son mandat.

Reflétant ce retard, le contenu du plan de relance a largement échappé au contrôle de Barack Obama. Le président n'a en effet pas su gérer le Congrès, sa majorité démocrate et son opposition républicaine. «Sa principale erreur de jugement a été de céder l'élaboration du plan de relance au Congrès, au lieu de diriger le mouvement depuis la Maison-Blanche», estime Greg Wierzinski, qui prépare un livre sur l'évolution des marchés financiers. «Le résultat est un plan gonflé, incohérent, avec quelque chose pour tout le monde», déplore cet ancien expert de la commission bancaire de la Chambre.

Par ailleurs, Barack Obama, malgré son désir d'une politique bipartisanne, n'a pas rassemblé un soutien significatif dans l'opposition républicaine. «Il a laissé la rédaction du plan à la démocrate de gauche Nancy Pelosi et a cédé à une attitude arrogante qui veut que l'opposition doive s'incliner parce que nous avons gagné. Or, cette mise à l'écart des

républicains attise les querelles partisans.» Du coup, le plan de Barack Obama n'a reçu l'appui que d'une poignée de sénateurs républicains, alors que le chef de la Maison-Blanche avait espéré convaincre au moins 20 républicains à l'assemblée où il siégeait encore il y a quelques mois.

Perplexité!

La première conséquence politique, pour Barack Obama, est la perplexité des Américains, y compris de beaucoup de ses sympathisants. Les problèmes entourant le plan de relance venant s'ajouter notamment aux retraits de quatre candidats à des postes ministériels en raison de scandales ou de désaccords, la perplexité le cède souvent à la déception. «Jusqu'à présent, je suis déçu parce qu'Obama a compromis ses principes et fait les choses à la mode de Washington au lieu de changer Washington», confie Greg Wierzinski qui a appuyé Barack Obama le 4 novembre. «Toutes les nouvelles équipes gouvernementales ont des problèmes, mais d'habitude, ça relève du hoquet, tandis qu'avec l'administration Obama, ça ressemble à une chute d'escalier», explique-t-il.

La perplexité que suscitent, à la fois, l'administration Obama et son plan de relance, gagne aussi les médias américains. «Les gens commencent à se demander si Obama fait le poids. Même la presse est

beaucoup plus prudente et beaucoup moins en adoration devant lui qu'auparavant», indique Greg Wierzinski. Un chroniqueur du *Los Angeles Times*, journal de tendance démocrate, parle ainsi de «la fin d'une courte lune de miel» avec Barack Obama.

Autre conséquence politique: les problèmes de Barack Obama font l'affaire de l'opposition. «Le manque d'autorité d'Obama sur le plan de relance a donné aux républicains affaiblis le levier dont ils avaient besoin pour lancer une campagne agressive», écrit la chroniqueuse Kathleen Parker dans le *Washington Post*.

Les grandes questions qui se posent aujourd'hui sont donc au nombre de trois. Le plan de relance va-t-il fonctionner? Barack Obama parviendra-t-il à mettre en œuvre les autres grands volets de son programme, notamment la réforme du système d'assurance maladie? La patience et la bonne volonté des Américains envers l'administration Obama tiendra-t-elle jusqu'à ce que d'éventuels résultats positifs soient enregistrés sur le plan socioéconomique? À cette dernière question, Greg Wierzinski répond que «la durée de la patience des Américains dépendra du temps qu'il leur faudra pour oublier George Bush».

Collaboration spéciale

ÉDITORIAL

RELATIONS FRANCE-QUÉBEC

Sarkozy diplomate

Il est souvent reproché au président Nicolas Sarkozy le côté boutefeu de sa personnalité. Mais il sait aussi être, rétrospectivement, diplomate. Le montre cette lettre à Pauline Marois et à Gilles Duceppe en réponse à la leur où ils lui reprochaient ses propos sur le sectarisme des souverainistes québécois. Une lettre apaisante.

Du président français, on ne s'attendait pas à des excuses et il n'en offre pas, ce qui est tout à fait normal. On est ici dans le monde de la diplomatie. D'évidence, il a compris, puisqu'il a pris la peine de répondre à la longue missive des deux chefs souverainistes, que sa diatribe sur l'enfermement souverainiste avait choqué nombre de Québécois, au point de constituer presque un incident. Il ne lit pas la presse québécoise, mais ses services ne pouvaient lui cacher l'écho de son propos et le malaise créé.

Le ton et le texte de cette lettre sont tout ce qu'il y a de réfléchi et de posé. La phrase clé est la suivante: «Les Québécois, dans la diversité de leurs engagements et de leurs opinions, tiennent une place particulière dans le cœur des Français.» Comprendons qu'il entend respecter tous les Québécois, souverainistes comme fédéralistes. Comprendons aussi, puisqu'il ne revient pas sur le fond, que le projet souverainiste demeure à ses yeux inopportun dans un monde qui n'a surtout pas besoin de plus de division, comme il l'a dit lors de sa visite à Québec l'automne dernier et lors de la remise de la Légion d'honneur au premier ministre Jean Charest il y a deux semaines.

L'objet de la lettre est tout simplement de mettre fin à cet incident pour que la relation franco-québécoise retrouve son cours normal et que progressent les projets en cours de discussion, comme la reconnaissance commune des compétences professionnelles. Il insiste toutefois pour que cette relation «s'épanouisse en harmonie avec la relation que la France entretient avec le Canada dans son ensemble».

Décodons. Nicolas Sarkozy ne veut pas de ces guerres de drapeaux et des tensions qui de tout temps ont marqué les rapports au sein du triangle Paris-Ottawa-Québec. Il souhaite une «communauté d'action», qui, rappelle-t-il, est ce qui permet de gagner la bataille de la diversité culturelle. Sait-il toutefois que le Canada n'a pas toujours voulu que le Québec ait une action internationale et qu'il a souvent fallu l'appui de la France pour y parvenir? Voudrait-il, comme l'ont fait les présidents Mitterrand, Chirac, Giscard d'Estaing, Pompidou et de Gaulle, peser de son poids pour que le Québec soit de tous les débats qui le concernent?

La réponse à cette dernière question ne viendra que lorsqu'elle se posera concrètement. On saura alors laquelle des deux relations l'actuel président français privilégie. Pour l'instant, on sait qu'il souhaite développer davantage les liens avec le Canada lors d'une visite prévue en 2009 dans d'autres parties du pays. L'intéressent les échanges économiques. Déjà la France exporte presque deux fois plus de produits au Canada qu'elle n'en importe. Surtout, elle a l'œil sur de grands projets d'investissements dans le secteur énergétique, dans le pétrole, mais surtout dans le nucléaire. La française Areva est sur les rangs pour la construction de centrales en Ontario. Puis, il y a l'aspect politique de cette relation puisque les deux pays se retrouvent au sein du G8 et de l'OTAN.

Devant des relations triangulaires complexes, les présidents français ont toujours su maintenir l'équilibre des relations avec les Canadiens et les Québécois en invoquant le bien commode principe de «non-ingérence et non-indifférence». Nicolas Sarkozy fait pour sa part le pari qu'il peut afficher clairement à la fois son amitié pour les Canadiens et son amour pour les Québécois, le tout dans un climat d'harmonie. Il vient de se donner lui-même la preuve de combien l'atteinte de cet état peut être difficile.

ZIMBABWE

Union bancaire

Le président Robert Mugabe a juré de travailler «sincèrement et honnêtement» avec ses rivaux au sein du gouvernement d'union officiellement entré en fonction hier à Harare. Nous n'en croyons pas un traître mot. Après avoir volé la présidence à Morgan Tsvangirai à l'élection de mars dernier, Mugabe a accepté, sous les pressions régionales, d'ouvrir des négociations de partage du pouvoir qui ont duré six mois. Six mois pendant lesquels le vieux dictateur, qui tient le pouvoir depuis 1980, n'a pas raté une occasion de faire traîner en longueur les pourparlers. Que lui importe l'épidémie de choléra, l'effondrement du système de santé, le taux de chômage de 90%, l'inflation stratosphérique?

Le nouveau gouvernement d'union était sur le point d'être assermenté, hier, qu'on apprendait l'arrestation, à son arrivée dans un petit aéroport de la capitale, d'un membre de l'opposition qu'avait choisi Tsvangirai comme vice-ministre de l'Agriculture. Roy Bennett, un ancien fermier blanc, a immédiatement été accusé de trahison — un chef d'accusation qui, au Zimbabwe, a une portée très large. A chaud, son interpellation a été interprétée comme une provocation des durs du régime opposés à l'idée de partager le pouvoir. La thèse a l'inconvénient de faire passer Mugabe pour un homme prêt à tendre la main: or, il a tenté hier de faire assermenter cinq ministres d'Etat qui n'avaient pas, selon l'opposition, lieu de l'être.

Très difficile de croire que le harcèlement et les luttes de pouvoir n'aient pas raison de ce gouvernement à brève échéance. Plusieurs des ministres du Zanu-PF, le parti présidentiel, font partie du cabinet depuis le début des années 1980, alors que plusieurs de ceux appartenant au Mouvement pour le changement démocratique (MDC) de Tsvangirai ont été battus et jetés en prison pour leur opposition au régime. Le partage des portefeuilles au sein du nouveau cabinet est parlant. Le Zanu-PF contrôlera la défense, la sécurité d'Etat et la justice. Au MDC, les finances et la santé.

«Mugabe fait peut-être partie du problème, mais il fait également partie de la solution», a déclaré, philosophe, le nouveau premier ministre Tsvangirai. Sur les épaules de ce dernier, vu les ministères qui lui sont confiés, repose la responsabilité herculéenne de sortir le Zimbabwe de l'abîme économique et humanitaire dans lequel il s'est enfoncé. Tsvangirai a promis de payer en devises étrangères professeurs, soldats, infirmières et médecins jusqu'à ce que l'économie ait été stabilisée. Promesse politicienne puisque l'Etat est sans revenus. Les exportations minières piquent du nez, l'agriculture est ruinée. Dans l'immédiat, l'unique espoir de sortie de crise passe par les donateurs internationaux, pour lesquels il est par ailleurs exclu d'alléger les sanctions ou de fournir de l'aide au développement tant que le nouveau premier ministre n'aura pas véritablement réussi à imposer son autorité. Mugabe, qui est sans scrupules, ne fera pas de quartier.

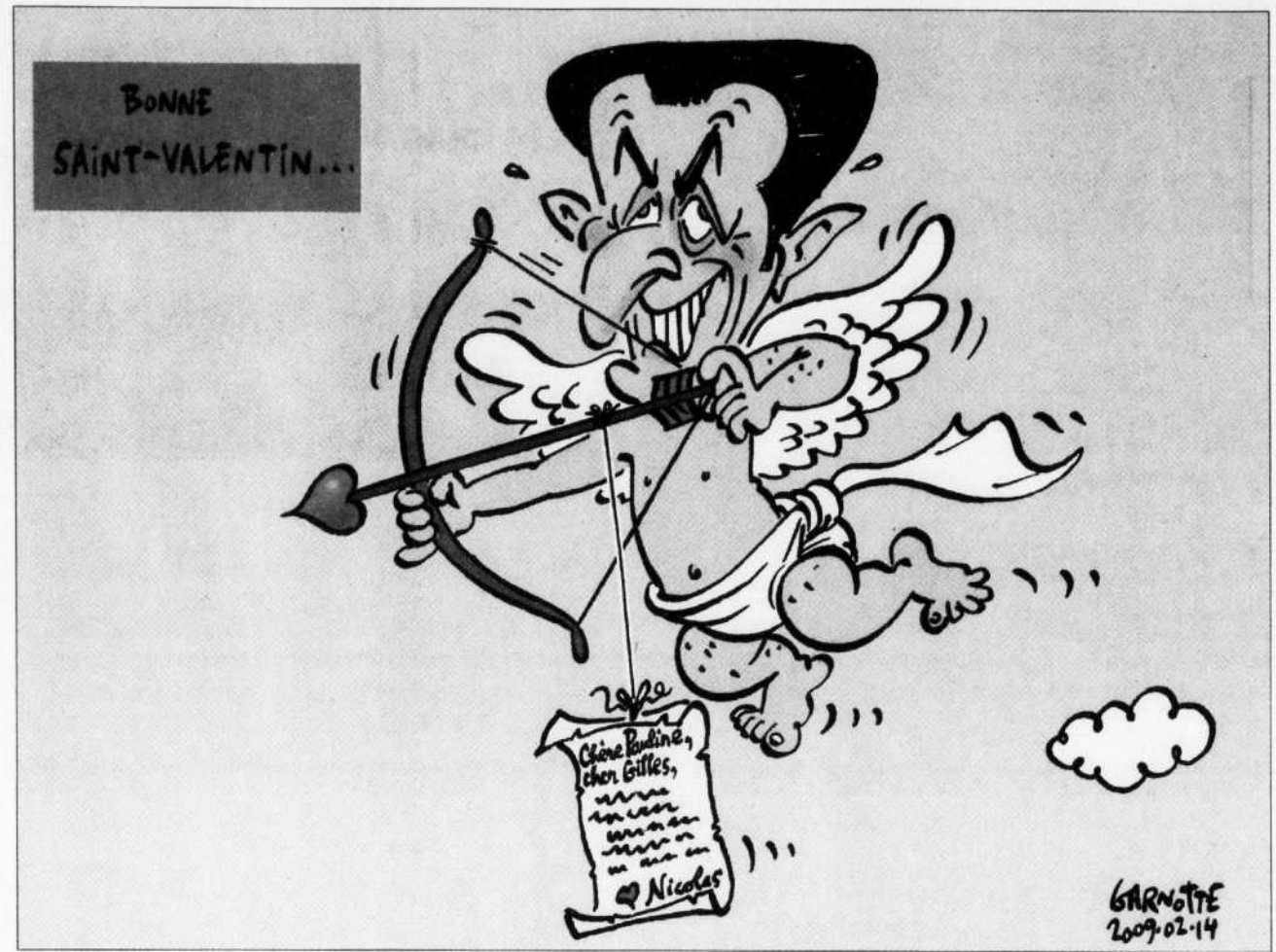


GUY TAILLEFER

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAÇON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directrice de l'information JOSÉE BOILEAU
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires MANON BÉLAND



LETTRES

L'honnêteté aurait bien meilleur goût

Madame Marie-France Bazzo, j'ai écouté les échanges sur Polytechnique et les féministes à votre émission, jeudi soir, et j'en suis restée bouche bée. Quelle malhonnêteté! Vous invitez des gens à déblatérer sur le dos des féministes sans avoir le courage d'en inviter une pour donner son point de vue.

Relisez la lettre de Marc Lépine, que je joins à ce message. Remplacez le mot «féministes» par le mot «Noirs» et les 14 jeunes étudiantes qu'il a tuées, en les séparant des garçons, par 14 étudiants noirs (peu importe le sexe) qu'il aurait séparés des étudiants blancs. Ne croyez-vous pas que la communauté noire aurait été justifiée de se sentir visée par un criminel qui tue 14 personnes noires en criant «J'haïs les Noirs»? Ne croyez-vous pas que cette communauté aurait été justifiée de n'analyser ce geste que comme du racisme? Croyez-vous que ses membres auraient eu tort de se sentir meurtris par ce drame et qu'ils auraient enterré l'événement en décidant de ne plus jamais en parler? Pourquoi les féministes, contre lesquelles le tueur de 1989 a dirigé sa haine en l'exprimant clairement par écrit et de vive voix, devraient-elles faire semblant de ne pas être concer-

nées par ce drame, de ne pas le «prendre personnel», de nier son caractère politique?

Vous n'avez jamais imaginé que des féministes puissent souffrir, même 20 ans plus tard, à cause de ce drame, elles qu'on charge de tous les maux? Tout le monde est censé avoir été bouleversé et blessé par ce crime, mais les féministes ne l'auraient pas été, elles? Avez-vous seulement comparé les propos de plusieurs hommes, qui justifiaient le crime de Marc Lépine, aux propos excessifs de quelques féministes qui exprimaient une colère et une peine légitimes? Les féministes n'ont pas récupéré ce drame, elles l'ont analysé et ont cherché à en comprendre le sens. Mais des hommes, qu'on appelle masculinistes, l'ont récupéré, eux, et mènent depuis 20 ans une guerre contre les femmes et les féministes qu'ils rendent responsables de tous leurs problèmes, comme le faisait Lépine, et parfois avec les mêmes mots. Si vous en doutez, je peux vous transmettre les courriels que je reçois toutes les semaines, et notamment ceux que j'ai reçus depuis deux jours. (<http://sisyphe.org/spip.php?rubrique=136>). Sinon, continuez de croire à un fou furieux et à un crime inexplicable. C'est tellement plus facile et plus rassurant.

Micheline Carrier
Éditrice d'un site féministe radical
(<http://sisyphe.org>), le 12 février 2009

Trompe-l'œil

J'ai eu la chance de regarder dans mon journal une magnifique publicité du gouvernement fédéral visant à vendre les nouvelles mesures d'aide pour le secteur forestier. En lisant cette publicité pleine page, je ne pouvais que penser que cette publicité trompe-l'œil était en fait une campagne visant à nous faire oublier l'injustice vécue par le Québec dans le dernier budget Flaherty.

Le gouvernement Harper peut bien acheter des pleines pages de publicité dans les journaux, il ne fera pas oublier que dans le dernier budget fédéral, le secteur automobile ontarien a reçu 2,7 milliards de dollars sous forme d'aide alors que le secteur forestier de tout le Canada aura droit à un gros 166 millions de dollars sur deux ans! La comparaison est gênante pour le Québec.

Plutôt que de faire des sparages publicitaires grossiers, le gouvernement fédéral devrait aider les travailleurs québécois et les nouveaux chômeurs issus de la présente crise financière. Il ne suffit pas de faire de la pub pour régler les problèmes, il faut passer à l'action.

Olivier Lemieux
Longueuil, le 12 février 2009

REVUE DE PRESSE

Une planète, un humain

Manon Cornellier

L'inefficacité de certains programmes fédéraux destinés à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) a fait grincer des dents quelques commentateurs. Selon Lorrie Goldstein, de la chaîne SunMedia, les conservateurs ne sont pas les premiers à échouer sur ce front. Les tentatives des Martin, Chrétien et compagnie n'ont pas mieux réussi, écrit-il. A son avis, les conclusions dévastatrices contenues dans le récent rapport du commissaire à l'environnement, Scott Vaughan, démontrent simplement «qu'importe qui est aux commandes, personne ne sait ce qu'il fait». Goldstein prend pour cible le crédit fiscal de 15% offert aux usagers des transports en commun qui achètent une carte mensuelle. Pour avoir un effet, cette mesure devrait convertir des usagers de la voiture; elle a seulement encouragé ceux qui utilisent déjà le métro et l'autobus, sans avoir aucun effet, donc, sur la cible de réduction. La facture, elle, atteint toujours 635 millions par année. «Il y a pire que les choses inutiles, il y a celles qui sont nuisibles. Et quand il est question de politique de lutte contre les changements climatiques, le gouvernement Harper est à la frontière entre les deux», tranche le Halifax Chronicle-Herald, qui demande qu'on annule immédiatement ce crédit.

Jeffrey Simpson, du Globe and Mail, ne se fait pas d'illusions. Le «gaspillage» se poursuivra. Le gouvernement savait dès le départ que ce crédit était une des mesures les moins efficaces pour réduire les GES, mais il est allé de l'avant quand même pour des raisons de pure politique. «Les conservateurs ont cette idée de la fiscalité. Ils aiment l'utiliser à des fins politiques. Ils adorent ces petits incitatifs fiscaux qui visent des tranches de l'électorat, même si ces incitatifs n'ont pas de sens.» L'ob-

jectif est de s'attirer des votes le jour des élections. Le crédit pour carte mensuelle, dit Simpson, est la démonstration du «triomphe de la politique au détriment de saines politiques publiques, ce qui est une caractéristique d'un trop grand nombre de politiques conservatrices». Le maintien de ce crédit montre aussi combien il est difficile de se défaire d'une politique «stupide», et surtout, que les conservateurs n'ont toujours aucune politique crédible pour lutter contre les changements climatiques. Il rappelle que toutes les études montrent que la seule façon d'y arriver est d'attribuer un prix au carbone.

Péréquation encore...

Parlant de transferts aux provinces, le débat autour de la péréquation n'est pas terminé, en particulier à Terre-Neuve. Le journal de St. John's, le Telegram, relève qu'à peu près personne ne comprend cette formule complexe. Par contre, tout le monde a compris que les conservateurs fédéraux, après avoir promis certaines choses, ont apporté des changements unilatéraux à la formule dans le dernier budget. Le fédéral et le gouvernement terre-neuvien ne s'entendent pas sur l'impact de ces modifications sur les coffres de la province. «La vraie question, cependant, semble avoir peu à voir avec les chiffres ou les faits, note le quotidien. Le problème avec tout ce débat est que ce n'est même pas ce que vous croyez qui compte, mais qui vous avez décidé de croire. Et les raisons pour lesquelles vous les croyez n'ont rien à voir avec la chicane elle-même.» Stephen Harper a miné lui-même sa crédibilité, convient le journal, mais de l'autre côté, le premier ministre Danny Williams commence à être difficile à suivre pour les gens de l'extérieur de la province. Un jour, il célèbre le fait de ne plus dépendre de la péréquation et un autre, il se plaint d'être le plus pénalisé. «Pour plusieurs, ceci est une dispute qui dégage plus de

chaleur que de lumière et, d'ici à ce qu'on y voie plus clair, peu de gens sauront faire la différence entre la juste protestation et le simple théâtre politique.»

Sujet plus intime

Au Canada comme ailleurs, le débat éthique autour de la fertilisation *in vitro* bat son plein depuis qu'une femme de 60 ans de Calgary a donné naissance à des jumeaux et qu'une Américaine, mère de six enfants, a donné naissance à des octoplets. Dans un long essai publié dans l'Ottawa Citizen, l'éthicienne Margaret Somerville estime qu'il faut faire la distinction entre la conception naturelle et la reproduction assistée. Dans le premier cas, dit-elle, il s'agit véritablement d'une affaire privée et personnelle. C'est autre chose, selon elle, «quand la société fournit les ressources pour faciliter l'issue de la démarche et que l'institution médicale est concernée». Nous ne sommes plus, dit-elle, dans les chambres à coucher de la nation, mais dans ses laboratoires, ses hôpitaux et ses cliniques où la création d'une vie humaine n'est pas simplement un geste d'amour, mais le résultat du travail de médecins et scientifiques payés par les contribuables. «Cela signifie que l'Etat a des obligations éthiques, en particulier pour assurer la protection et le bien-être des futurs enfants qui seront le fruit de ces activités», écrit-elle. On tend à mettre la conception naturelle et la reproduction assistée sur le même pied, mais c'est une erreur, croit-elle. A son avis, on devrait plutôt suivre la même approche que dans le cas d'une adoption. «Dans les deux cas, les familles sont créées de façon délibérée avec l'aide de l'Etat.» Et cette participation de l'Etat, dit-elle, lui impose des obligations, dont celle de voir aux meilleurs intérêts de l'enfant visé.

mcornellier@ledevoir.com

IDÉES

La Saint-Valentin, une longue histoire d'amour

GABRIEL RACLE
Professeur retraité

Les historiens pourraient dresser une longue liste d'événements survenus un 14 février, à commencer par le Serment de Strasbourg, en 842, dont le texte marquerait l'origine de la langue française, en passant par 1663, jour où le Canada devient une province du Royaume de France, ou le massacre de membres du «gang des Irlandais» commis à Chicago par des hommes d'Al Capone, en 1929, jusqu'à la présentation en 1946 de l'ENIAC, premier ordinateur totalement programmable, dévoilé à l'Université de Pennsylvanie, d'une taille impressionnante et d'un poids de 30 tonnes. Mais ce qui retient davantage l'attention aujourd'hui, c'est la Saint-Valentin, fête de l'amour et par extension de l'amitié.

Mais comment en est-on arrivé là? Pourquoi un 14 février et pourquoi un saint Valentin est-il mêlé à cet événement? Il n'existe pas de réponse historique claire pour répondre à cette question. La réponse que l'on peut apporter repose sur des hypothèses, des

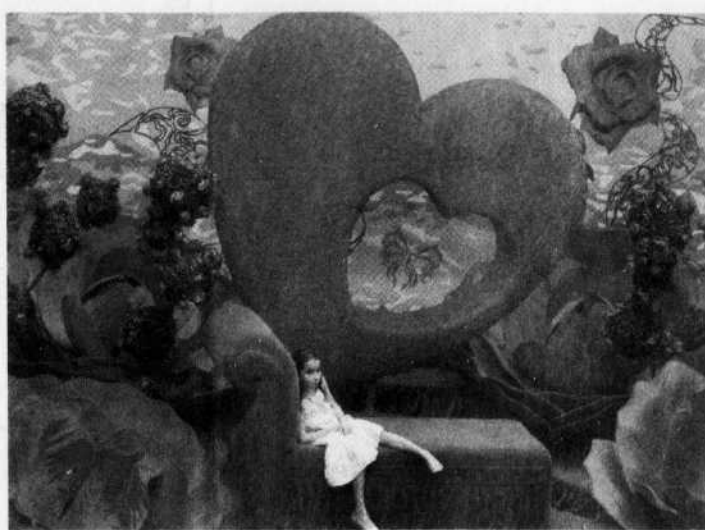
suppositions, des légendes et quelques témoignages plus ou moins avérés.

Comme c'est bien souvent le cas avec nos traditions, l'origine de la Saint-Valentin remonte sans doute à l'Antiquité. À Athènes, le mois de gamélion (mi-janvier-mi-février), consacré au mariage de Zeus et Héra, était celui des gamélies, les célébrations nuptiales.

À Rome, le 15 février, on célébrait les Lupercales en l'honneur du dieu de la fertilité, des troupeaux et des champs, bref de la fécondité, Luperus. Cette fête comportait un banquet et, amateurs de jeux de hasard, les Romains en profitaient pour organiser une loterie assez spéciale: chaque jeune fille inscrivait son nom sur un parchemin qu'elle déposait dans une urne et chaque jeune garçon tirait au sort le nom de celle qui devait l'accompagner.

Placée sous la protection de Junon, déesse du mariage, cette tradition était parfois à l'origine de futurs couples. À Athènes comme à Rome, cette époque marque le début du printemps, lorsque les oiseaux entament leurs parades amoureuses. Cette association avec les oiseaux se retrouvera en Angleterre.

Mais la survivance à Rome de cette fête «païenne» dérangeait dans un environnement devenu chrétien. Le pape Gélase I^{er} aurait décidé, en 495, d'y substituer une célébration chrétienne le 14 février, avec la fête d'un saint Valen-



Comme c'est toujours le cas des fêtes, la Saint-Valentin a pris le caractère commercial que nous lui connaissons aujourd'hui.

tin. Même si le fait n'est pas attesté en tant que tel — sa Lettre contre les Lupercales ne le dit pas explicitement — c'est une tradition bien établie de substituer à des fêtes païennes une célébration chrétienne. C'est le cas de Noël fixé au 25 décembre par le pape Libère en 354 ou de la fête de saint Nicolas le 6 décembre pour supplanter celle de la déesse Lucina.

Mais pourquoi proposer un saint Valentin pour une fête de celles et ceux qui s'aiment? On dénombrerait sept Valentin qui auraient leur fête autour du 14 février. Celui qui retient le plus l'attention est un prêtre romain du

III^e siècle. Il aurait vécu du temps de l'empereur Claude II le Gothique. La *Légende dorée*, un ouvrage rédigé en latin entre 1261 et 1266 par Jacques de Voragine, un religieux dominicain de Gênes, qui raconte la vie de 180 saints et martyrs chrétiens, donne une courte explication. Valentin aurait obtenu la confiance de l'empereur Claude.

Un gouverneur jaloux l'aurait calomnié auprès de celui-ci et, «le cœur de Claude ayant changé», Valentin est arrêté, confié à la garde d'un magistrat. Mais il aurait rendu la vue à la fille de celui-ci et converti toute sa maison. L'empereur l'aurait alors fait décapiter.

Une autre légende raconte que, vers 268, l'empereur Claude, engagé dans de nombreuses batailles, notamment contre les Goths (d'où son surnom), aurait interdit aux jeunes hommes de se marier, les célibataires faisant de meilleurs soldats. Mais le prêtre Valentin aurait continué de faire des mariages en secret. Dénoncé, il est mis en prison, où il fait la connaissance d'Augustine, la fille de son geôlier, à laquelle il redonne la vue et qui prend soin de lui.

Reconnaissant, Valentin lui aurait envoyé un message avant d'être exécuté, signé «Ton Valentin». De cet épisode serait née la coutume des messages de la Saint-Valentin. L'histoire est trop belle pour n'être pas une tardive et naïve reconstitution, à la manière des mystères du Moyen Âge.

Et c'est vraisemblablement au Moyen Âge que, à partir de ces légendes, la Saint-Valentin est devenue la fête des amoureux. Tous les 14 février, les jeunes gens tiraient au sort — comme lors des Lupercales — le nom de la personne qui serait leur compagne pendant la semaine des festivités et l'accrochaient à leur manche; ils devaient la protéger l'année durant. Par après, on les aurait appelés Valentin et ils devaient offrir un cadeau à leur belle.

Au XIV^e siècle apparaît en Angleterre la tradition d'envoyer une valentine, un message d'amour. On l'associe à la migration des oiseaux, en vertu sans

doute d'une croyance selon laquelle les oiseaux étaient non seulement les messagers du printemps mais aussi ceux de l'amour. Les jeunes filles s'en remettaient alors aux oiseaux pour connaître leur avenir amoureux. Un rouge-gorge présageait un mariage avec un marin, un moineau signifiait un mariage heureux avec un homme peu fortuné et un chardonneret une union avec un homme riche.

Au XV^e siècle, Charles d'Orléans, retenu en captivité à Londres pendant 25 ans, aurait introduit la coutume des messages à la cour de France. Mais c'est en 1496 que la Saint-Valentin est devenue officiellement la fête des amoureux.

Au XIX^e siècle, les valentines étaient devenues le moyen le plus répandu de déclarer son amour. Vers 1840, des valentines de style victorien firent leur apparition, avec des fioritures, décorées de dentelle, de soie, de fleurs, parfois parfumées.

En 1848, le papetier Howland a importé d'Angleterre aux États-Unis quelques-unes de ces valentines. Sa femme en a vu l'intérêt et en a lancé, avec succès, la production. Vers la fin du XIX^e siècle, les cartes sont devenues un produit commercial de plus en plus répandu. Et, comme c'est toujours le cas des fêtes, la Saint-Valentin a pris le caractère commercial que nous lui connaissons aujourd'hui.

Crédit d'impôt à la production cinématographique et télévisuelle

Les filiales des diffuseurs sont injustement exclues

PIERRE KARL
PÉLADEAU

Président de Quebecor

Lettre aux ministres Monique Jérôme-Forget et Christine St-Pierre

Le 14 janvier 2009, votre gouvernement a présenté l'énoncé économique de la ministre des Finances et ministre responsable des Infrastructures. Nous tenons d'ores et déjà à souligner que nous souscrivons aux objectifs poursuivis par cet énoncé d'appuyer le développement économique du Québec et de promouvoir son identité culturelle.

Ces objectifs ont notamment été marqués par l'annonce de la hausse du taux de base et de la bonification du crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle québécoise. Cette nouvelle mesure passe cependant sous silence la discrimination arbitraire que représente l'inadmissibilité de certains producteurs à ce régime de fiscalité que nous voulons faire modifier depuis de nombreuses années.

Nous vous rappelons que les entreprises québécoises affiliées aux télédiffuseurs québécois sont injustement exclues dudit programme, alors que le gouvernement fédéral et les autres provinces canadiennes accordent un tel crédit d'impôt à ce type d'entreprise. La bonification de ce crédit d'impôt sans en étendre le bénéfice à un groupe comme TVA accroît le désavantage concurrentiel affligeant TVA au profit des télévisions publiques, telle la Société Radio-Canada qui est amplement financée par les contribuables canadiens.

Les deux grands enjeux qui ont guidé l'énoncé du gouvernement au sujet de ce crédit d'impôt étaient la perte d'emplois dans le domaine de la production cinématographique et télévisuelle et la féroce concurrence fiscale interprovinciale à l'égard des lieux de tournage.

Nous comprenons mal que l'énoncé économique n'ait pas pris en compte le sort actuel des télédiffuseurs privés québécois et de leurs entreprises affiliées, les plus importants catalyseurs de production de contenus originaux québécois de langue fran-

çaise. Les télédiffuseurs privés généralistes évoluaient déjà en pleine tourmente avant la crise actuelle, ce qui ne fait qu'empirer leur situation économique. C'est le cas de TVA. La crise économique ajoute à la pression exercée par l'accentuation de la fragmentation de ses auditoires au profit des télévisions spécialisées et des nouveaux médias et par un transfert des revenus publicitaires vers Internet, le mobile et les autres plateformes de diffusion. La situation de la télévision généraliste privée au Québec est extrêmement précaire. L'exemple de TQS en est une illustration. Malgré une performance exemplaire, TVA est à peine rentable. Une baisse plus forte de ses revenus publicitaires pourrait même l'entraîner vers un déficit d'exploitation.

Le problème de la baisse du nombre de productions est réel et l'est pour tous les joueurs. Est-il nécessaire de rappeler que les télédiffuseurs privés sont les principaux découvreurs de talents, à qui ils offrent des plateformes de promotion et de diffusion de première qualité en plus de leur proposer, par leurs relations et partenariats internationaux, des perspectives de développement sur d'autres territoires.

Le gouvernement doit s'appuyer sur des acteurs forts qui prennent des risques et il se doit d'encourager tous les investisseurs. [...]

Auparavant, la solution pour TVA était de faire produire à l'externe ce qu'elle ne pouvait produire à l'interne. Aujourd'hui, elle consiste plutôt à faire l'acquisition de productions étrangères, moins coûteuses et aussi performantes pour ce qui est des revenus. Et comme l'antenne de TVA ne génère pas les revenus qui lui permettraient de concurrencer la télévision publique qui bénéficie de subsides colossaux pour faire l'acquisition de droits dans des films, ce télédiffuseur privé s'en trouve affaibli. Les règles actuelles comportent tant d'incongruités qu'elles font en sorte qu'une entreprise de production telle La Presse Télé, pourtant une filiale d'un des groupes de médias les plus importants au Québec (Gesca-Power Corporation), bénéficie du statut de producteur indépendant parce que

le conglomérat dont elle fait partie n'exploite pas de télédiffuseur privé.

Il est inadmissible que le crédit d'impôt, comme outil fiscal servant à favoriser la création d'emplois et à soutenir tous nos créateurs et nos artisans, ne prenne pas en compte le plus grand diffuseur privé de contenu original québécois que sont TVA et sa division TVA Films. Dans tous les autres secteurs de la culture, notamment ceux du disque et du spectacle, du multimédia et de l'édition, le gouvernement ne fait pas de distinction discutable entre les entreprises faisant partie d'un grand groupe de médias et celles dites «indépendantes». Or il s'avère que cette absence de discrimination a prouvé son efficacité. [...]

Nous vous rappelons que les filiales des télédiffuseurs privés avaient obtenu en 1998 un accès limité aux crédits d'impôt: un plafond annuel de trois millions de dollars pour l'ensemble des producteurs affiliés; un engagement de réinvestir 50 % des bénéfices de ces crédits d'impôt dans le cinéma, etc.

Il a été maintes fois démontré que toutes ces conditions avaient été respectées. Les plafonds n'ont jamais été dépassés et toutes les sommes prévues ont été effectivement réinvesties dans le cinéma. Les faits ont aussi démontré que les télédiffuseurs privés ont été forcés, lorsqu'ils ont été à nouveau privés de ce crédit d'impôt à l'issue de cette période de cinq ans, faute de moyens, de diminuer sinon de totalement abandonner le financement du cinéma québécois, ce qui s'est traduit par une pression additionnelle sur la SODEC.

D'ailleurs, le financement du cinéma est devenu au cours des ans encore plus problématique, forçant le gouvernement du Québec à investir 10 millions de plus pour soutenir le volume de productions cinématographiques.

La chronique de Denise Bombardier revient le 28 février.



DENISE BOMBARDIER

Nicolas Sarkozy répond

Texte de la réponse faite par le président de la République française, Nicolas Sarkozy, à Mme Pauline Marois, chef du Parti québécois et de l'opposition officielle, et à M. Gilles Duceppe, chef du Bloc québécois

NICOLAS SARKOZY
Président de la République française

Je vous remercie de votre lettre du 4 février dernier, qui a retenu toute mon attention.

Depuis mon élection, j'ai eu pour but de refonder la relation franco-québécoise en lui donnant un nouvel élan et en élargissant plus encore le champ de notre coopération.

C'est dans cet esprit que je me suis exprimé en octobre dernier devant l'Assemblée nationale du Québec en mettant en valeur la relation de fraternité qui unit Français et Québécois. L'importance de la participation de la France à la commémoration du 400^e anniversaire de la fondation de Québec et l'éclat de ces manifestations en France ont été en 2008 une illustration de l'intensité de notre relation et du profond attachement du peuple français au peuple québécois.

C'est dans cet esprit également que j'ai signé avec le premier ministre du Québec une entente en matière de reconnaissance des qualifications professionnelles qui favorisera la mobilité professionnelle entre la France et le Québec. Elle permettra aux Français qui font le choix de s'installer au Québec de réussir plus facilement leur intégration professionnelle comme aux Québécois de pouvoir exercer leur profession en France. Il s'agit là d'un progrès social et humain exceptionnel, sans équivalent entre deux partenaires situés sur des continents différents.

C'est dans cet esprit enfin que la France a tenu à rendre hommage au peuple québécois en distinguant en 2008 quinze personnalités québécoises de tout premier rang en leur remettant les insignes de l'Ordre

national du mérite ou de la Légion d'honneur. Dans ce contexte, j'ai eu le plaisir de décorer le 2 février le premier ministre du Québec des insignes de commandeur de la Légion d'honneur. J'ai souligné que cet hommage s'adressait à la personne du premier ministre mais, au-delà, à la nation québécoise tout entière.

Ma volonté est d'aller plus loin encore, en approfondissant dans tous les domaines la relation unique qui lie la France et le Québec. Je pense notamment aux domaines économique, scientifique et universitaire, car ce sont les clefs de notre avenir commun, ou encore à notre coopération dans les domaines de la santé et de l'environnement.

Je souhaite que cette nouvelle relation franco-québécoise s'épanouisse en harmonie avec la relation que la France entretient avec le Canada dans son ensemble.

Cette communauté d'action est déterminante pour faire avancer les causes auxquelles nous tenons. La victoire commune que nous avons remportée pour la reconnaissance de la diversité culturelle en est l'illustration. Je pense également au projet de nouvel accord entre l'Union européenne et le Canada, pour lequel le Québec joue un rôle moteur. Cette communauté d'action est d'autant plus nécessaire dans le contexte de la crise économique mondiale que nous subissons, dans laquelle la langue française et les valeurs de la francophonie que nous portons ensemble constituent l'un de nos atouts les plus précieux.

Les Québécois, dans la diversité de leurs engagements et de leurs opinions, tiennent une place particulière dans le cœur des Français. Ce lien si profond qui nous unit, fondé sur le respect, la fraternité et la francophonie, constitue notre trésor commun. C'est ce trésor que je voudrais, avec tous les Québécois, promouvoir et valoriser davantage encore.

Je vous prie de croire, madame la chef de l'opposition officielle, monsieur le chef du Bloc québécois, à l'assurance de ma considération.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

REDACTION Information générale et métropolitaine: Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Stéphane Baillargeon (général), Clairandré Cauchy (éducation), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise (consommation), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francœur (environnement), Pauline Gravel (sciences), Brian Myles (justice et faits de société), Louise-Maude Rioux Soucy (santé), Alexandre Shields (général), Philippe Papineau (pupitre); Information politique: Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque (reporter); Information culturelle: Michel Bélar (théâtre et cahier Culture), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Paul Cauchon (médias), Frédérique Doyon (reporter), Caroline Montpetit (livres), Isabelle Paré (reporter), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre); Information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins (reporter), Éric Desrosiers (reporter), Dominique Remy (pupitre); Information internationale: Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque (reporter), Jean-Pierre Lescault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives), Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); Michel Garneau (cartographie); Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices); Benoît Mungser (responsable du site Internet); Emille Folie-Boivin et Vincent Cauchy (communis Internet); Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction); Jean-Jacques Coulombe et Étienne Plamondon-Émond (communis à la rédaction); Côté, Richard Douangmalai, Amélie Maltais, Claire Paquet, Élyssa Porlier, Chantal Rainville, Nathalie Sanchez, Nadia Sebati (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire); Bessette, Jean de Billy, Jennifer Bouly-Demers, Jean-François Bossé, Manon Boillard, Marlene Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaitis; INFORMATIQUE: Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TRAGE: Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Luce Houde-Brisebois; Jean-Robert Divers (responsable promotion); ADMINISTRATION: Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevier, Monique Proteau, Danielle Ross.

PHILOSOPHIE

LE DEVOIR DE PHILO

Charles De Koninck, déchiffreur de notre temps

Grâce à sa critique des personalistes, le penseur avait perçu bien avant l'heure les vices du Canada de Trudeau



Charles De Koninck

Deux fois par mois, *Le Devoir* propose à des professeurs de philosophie, mais aussi à d'autres auteurs passionnés d'idées, d'histoire des idées, de relever le défi de décrypter une question d'actualité à partir des thèses d'un penseur. Cette semaine, une interview au sujet de l'héritage du philosophe et théologien québécois d'origine belge, Charles De Koninck, père d'une dynastie universitaire et dont la publication des œuvres complètes a été entamée en 2008 aux États-Unis.

ANTOINE ROBITAILLE

■ **Le Devoir.** Il y a un demi-siècle, le 29 janvier 1959, Jean XXIII annonçait la tenue du concile Vatican II, qui se déroula de 1962 à 1965. Or c'est à Rome, le 13 février 1965, alors que le concile allait s'achever, que Charles De Koninck est décédé.

Jacques Vallée. Oui, et en plus il mourut subitement à la toute veille d'une audience qui devait avoir lieu avec le pape Paul VI. Il participait à une sous-commission du concile lorsqu'il succomba à une crise cardiaque. Il était un des rares experts laïques au concile, où il avait été invité par le cardinal Maurice Roy en raison de ses positions d'aggravation sur la liberté des consciences et la planification des naissances, dont il était un des défenseurs. Même si lui-même était père de 12 enfants!

■ **Expert «laïque», vous dites. Et, d'ailleurs, défenseur de la laïcité! Même s'il était indéniablement catholique. Sa position sur l'école, à l'époque, avait soulevé les passions.**

Je dirais que c'est à son souci de la tentation totalitaire, véritable fil conducteur de son œuvre, que l'on doit son combat pour la laïcité de l'école lorsque les parents le veulent et, d'une manière générale, de l'État. Son livre *Tout homme est mon prochain* (PUL) en témoigne. «Comme catholique, je vois dans la laïcité de l'État un pouvoir salutaire voué à réprimer les injustices de qui que ce soit», écrivait-il. Il faut noter ici la fermeté du propos. On est loin de cette «laïcité ouverte» du rapport Bouchard-Taylor, où le second terme ressemble à une précautionneuse demi-renonciation au premier plutôt qu'à un véritable acte de sagesse.

Revenons à De Koninck. En 1962, il avait accepté l'invitation de l'historien Marcel Trudel à répondre par écrit à un certain nombre de questions sur le sujet, à l'occasion de la fondation de la section de Québec du Mouvement laïque de langue française.

Abordant la question du droit des agnostiques, il avait pris position sans ambages: «Si les parents sont agnostiques, s'ils croient sincèrement que dans une école confessionnelle, où l'on enseigne des disciplines neutres, leurs enfants seront exposés à des influences qu'ils jugent contraires à leur bien, il me semble qu'ils n'ont pas simplement le droit, mais le devoir de faire tout ce qu'ils peuvent, dans les limites de la loi, pour obtenir à leurs enfants, aux frais de la société civile, l'institution d'une école non confessionnelle. La liberté de religion implique la liberté de n'adhérer à aucune religion donnée.»

■ **Bien peu de gens contesteraient cette position de nos jours, mais à l'époque?**

Elle suscita une énorme levée de boucliers et l'un des débats les plus intenses que l'intelligentsia québécoise ait connus. Dans ce débat qui s'étendit sur des mois, les plus belles, les plus fortes plumes qui vinrent appuyer Charles De Koninck furent celles de deux grands éditorialistes, André Laurendeau, au *Devoir*, et Gérard Pelletier, à *La Presse*.

L'opposition au «personalisme»

■ **Par ailleurs, il a eu un différend intellectuel important avec Jacques Maritain, penseur français du «personalisme», philosophie qui a beaucoup influencé la Révolution tranquille.**

Au départ, il y a convergence entre les deux. Ils sont «thomistes». Ils ont d'ailleurs entretenu d'épisodiques rapports de collaboration jusqu'au milieu de la Seconde Guerre mondiale. Jacques Maritain était en effet, à New York, l'un des porte-parole les plus illustres de la France libre. De son côté, à l'Université Laval, où fleurissait pourtant le pétainisme, Charles De Koninck, avec le concours de son ami le littéraire Auguste Viatte, appuyait l'envoyée du général De Gaulle, Elisabeth de Miribel, dans la mise sur pied du Centre de documentation de la France libre. A l'occasion, De Koninck accueillait à Québec certains des meilleurs intellectuels français réfugiés autour de Maritain à l'École libre des hautes études de New York.

■ **Puis vient la rupture...**

Oui, avec la publication par De Koninck, en 1943, de *La Primauté du bien commun contre les personalistes*. Sans jamais le mentionner explicitement, il visait Jacques Maritain qui, avec Emmanuel Mounier et la revue *Esprit*, était au cœur du mouvement personaliste. De Koninck n'acceptait tout simplement pas la position défendue par Maritain dans une série de conférences faites au Québec en février 1940, voulant que «la per-

sonne fait partie de la société, mais de par sa fin surnaturelle lui est supérieure». Une telle position lui semblait reposer sur un emboîtement inacceptable de simplifications, qu'il démonte les unes après les autres dans *La Primauté...*

De Koninck reste fidèle à la politique d'Aristote. «Le bien commun, et non pas la personne et la liberté, écrit-il, est le principe même de toute loi, de tout droit, de toute justice et de toute liberté.» Pour lui, le bien commun inclut le bien des particuliers, mais il le dépasse: subordonner le bien commun à celui des particuliers, c'est créer une «société, non pas d'hommes libres, mais de tyrans».

La crainte du Grand État

■ **On retrouve ici le fil conducteur dont vous parliez tout à l'heure.**

Voilà. Sa pensée politique est traversée d'une hantise des simplifications de la pensée totalitaire. Sa réflexion se situe toujours au seul plan des principes qui doivent, certes, éclairer l'action, mais dont il ne faut jamais déduire une solution nécessaire ou unique. Car les hommes, Charles De Koninck ne cesse d'y insister, ne vivent pas dans l'univers logique des mathématiques mais dans un monde d'irréductibles contingences qui, comme le pensait déjà Aristote, requièrent avant tout l'attention prudente des citoyens engagés dans le débat d'une société politique axée sur la recherche du bien commun.

C'est pourquoi il dénonce les personalistes qui poussent jusqu'aux dernières limites la logique de l'affirmation de la personne. Il sera très attentif à cette autre tentation, celle du roi-philosophe de *La République* et des *Lois* de Platon qui, «sous prétexte de libérer les individus [...], leur enlève tout, jusqu'à l'individualité». A l'époque, il s'inquiétait d'un Grand État en gestation.

■ **L'éternel débat Platon-Aristote! Cela influe-t-il sur sa lecture du système politique au Canada et au Québec?**

Je le crois. Pour le compte de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (1953) mise sur pied par le gouvernement Duplessis, il rédige quatre petits essais sur le fédéralisme canadien, dont *La Confédération, rempart contre le Grand État*.

Il y explique que la Loi constitutionnelle de 1867, notamment en conférant aux provinces la responsabilité exclusive en matière d'éducation, en laissant au Québec la maîtrise de son Code civil de même que le droit d'amender sa Constitution interne, conférait au Québec «l'autonomie nécessaire à ce qui constitue la société politique».

En revanche, le champ d'action attribué au gouvernement fédéral lui suggère davantage l'embryon d'un Grand État dont le pouvoir est, au départ, heureusement circonscrit par la place réservée aux provinces, capables, alors, de le tenir en laisse!

■ **C'est un peu Small is beautiful avant la lettre.**

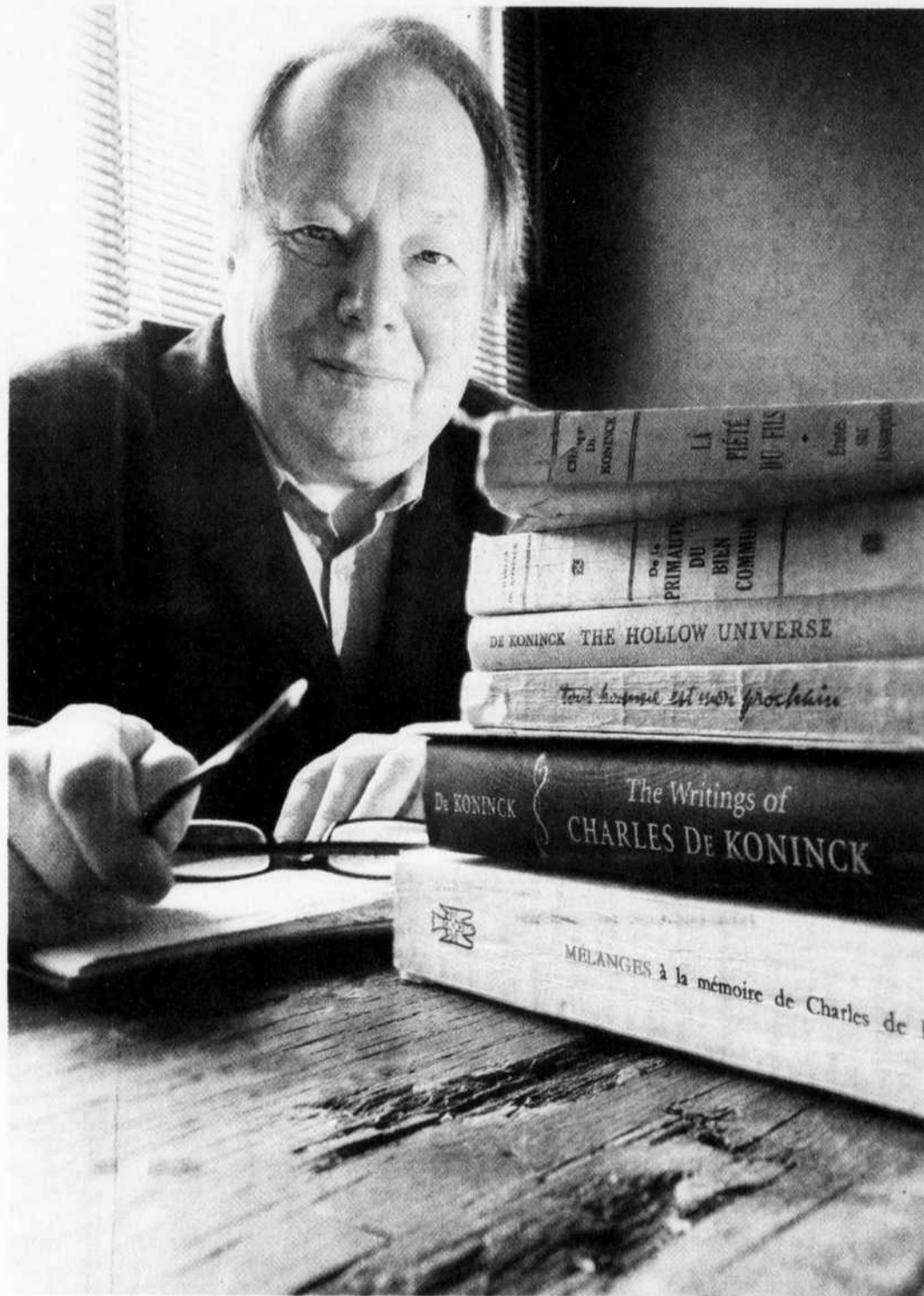
En quelque sorte. Il s'inscrit dans la lignée des penseurs comme Bertrand de Jouvenel qui ont souhaité remettre à l'ordre du jour une distinction majeure de la philosophie grecque. Jouvenel rappelait que «les Grecs estimaient que la dignité de l'individu ne se trouve assurée que dans un petit État où chacun peut se faire écouter, ou chacun est pris en considération. L'empire, disaient les Grecs, est le fait des barbares; la cité, le fait des hommes civilisés.»

De Koninck note pour sa part que «l'idéal du Grand État est avant tout «social», mais social sans être politique, voire social à la condition de n'être pas politique, de n'avoir pour fonction que d'administrer la production et la consommation».

■ **Il fait donc confiance à la Confédération, «rempart contre le Grand État», selon le titre du livre.**

On peut dire cela, mais il constate la fragilité de la position québécoise. Il pose sur le plan philosophique le dilemme inéluctable du régime fédéral, surtout lorsqu'il est composé de plusieurs nations. Certes, le partage initial des pouvoirs a permis au Québec de constituer une véritable société politique. Mais il entrevoyait que ce partage serait toujours menacé de n'être que provisoire, en raison de la tendance inhérente au Grand État, même embryonnaire, de toujours vouloir réduire tous les pouvoirs autres que le sien. Sa réflexion, en 1953, sur la Confédération, rempart contre un Grand État par elle tronqué, ne l'empêche pas d'en voir la fragilité car elle ne saurait empêcher que ce dernier n'ait de cesse de s'en prendre à sa promesse fondatrice.

■ **Il se serait inquiété du Canada de Pierre Elliott Trudeau, qui d'ailleurs avait été très influencé par Jacques Maritain et les personalistes.**



LOUISE BILODEAU

Jacques Vallée: De Koninck est resté fidèle à la politique d'Aristote. Pour lui, le bien commun inclut le bien des particuliers, mais il le dépasse: subordonner le bien commun à celui des particuliers, c'est créer une «société, non pas d'hommes libres, mais de tyrans».

C'est chez moi une conviction que Trudeau, avec son dogme de la souveraineté de l'individu, pousse le personalisme à l'excès. La mort prématurée de Charles De Koninck (il était né en 1906) ne lui a pas permis d'être témoin du coup de force de 1982 qui, en imposant au Québec une Constitution toujours non ratifiée par sa population ou son Parlement, constitue la plus grave atteinte faite à ce jour à sa société politique. Il est ironique de constater que c'est au nom même des droits de la personne que cette Constitution autorise le micro-dépotisme réglementaire des juges de la Cour suprême. Ainsi vont-ils, par exemple, jusqu'à cette extrémité de décider du port ou non du kirpan dans une simple école du Québec.

■ **Attention, le Québec s'était doté d'une charte semblable en 1975, sous Robert Bourassa. Celle-ci est souvent citée dans les cas de «micro-dépotisme», pour reprendre votre mot.**

Certes, mais la charte québécoise, elle, n'enlève rien au caractère politique de sa société puisqu'elle demeure entièrement sous l'autorité de son Assemblée nationale. Elle n'est pas rigidement figée dans un cadre constitutionnel auquel son auteur promettait pas moins de 1000 ans de durée.

Au reste, vous parliez de Trudeau. Justement, plusieurs ont vu en lui une sorte de roi-philosophe à la manière platonicienne. A la tête de l'État canadien, il a voulu mettre en œuvre les principes déclinés dans son *Fédéralisme et société canadienne française* où il se réclamait, vous l'avez évoqué, de Jacques Maritain. Trudeau disait que Maritain l'avait «converti aux préceptes du personalisme». D'ailleurs, le maritainisme de Trudeau a déjà été amplement exploré, dans tous ses méandres et ses débordements, par son ancien conseiller André Burrelle, dans *Pierre Elliott Trudeau: l'intellectuel et le politique* (Fides, 2005).

Philosophie des sciences

■ **Enfin, certains soutiennent que Charles De Koninck a «devancé ses contemporains sur la question de la relation de l'homme avec la création — question qui est au cœur des débats sur l'environnement et les droits des animaux», comme le dit la professeure Leslie Armour.**

C'est juste. Faisons un petit retour en arrière.

Il arrive en 1934 à la toute nouvelle faculté de philosophie de Québec, où il sera doyen pendant 18 ans. Le Québec d'alors est dominé par la forte figure du cardinal Villeneuve et par une hiérarchie ecclésiastique avec laquelle il saura composer malgré tout. Il s'inscrit donc dans la tradition aristotélico-thomiste. Mais, il faut le souligner, il suscite à Québec l'amorce d'un vent de renouveau grâce à sa riche passion pour la philosophie des sciences.

Il s'attaque à certaines des difficultés contemporaines fondamentales. Quel est notre lien avec l'univers? Quel rapport l'être humain doit-il entretenir avec les autres créatures?

Ses questions lui viennent de sa thèse sur le grand physicien britannique Arthur Eddington. Le premier tome de ses œuvres complètes, *Writings of Charles De Koninck* (sous la direction d'un de ses anciens élèves, Ralph McInerney), reproduit d'ailleurs *Le Cosmos*, qui est un jalon dans les travaux de De Koninck sur la théorie de l'évolution.

■ **Comment conclure?**

Disons que, par la rigueur de sa pensée, Charles De Koninck a déchiffré en son temps les signes et les défis d'un avenir qui est devenu notre présent.

Le Devoir

Jacques Vallée fut un élève de Charles De Koninck. Grand commis de l'État québécois, il a aussi été commissaire général à la visite du pape en 1984, délégué du Québec à Rome et sous-ministre adjoint au ministère des Relations internationales. En 1973, il a réuni et présenté des textes d'Alexis de Tocqueville portant sur le Québec dans Tocqueville au Bas-Canada (Éditions du Jour). Il consacre sa retraite à l'enseignement et à la recherche.

■ Vous avez un commentaire, des suggestions? Écrivez à Antoine Robitaille: arobitaille@ledevoir.com. ■ Pour lire ou relire les anciens textes du *Devoir de philo* et du *Devoir d'histoire*: http://www.ledevoir.com/societe/devoir_philo.html#.